

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-10

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril
Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MOINE, doyen d'âge de l'assemblée

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUULT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la Présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir pris connaissance des candidatures de Madame Katia BAILLY et de Monsieur Gilles BILLIOT, le Conseil communautaire a procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-2026_03_10-DE



1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
BAILLY Katia	17
BILLIOT Gilles	10

A été élue Présidente de la CCPS : Mme Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON

La Présidente
Katia BAILLY



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-11

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOQUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Détermination du nombre de vice-présidences et de la composition du bureau

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Il est rappelé que, lors du précédent mandat, le bureau était composé de 7 vice-présidents,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-2026_03_11-DE

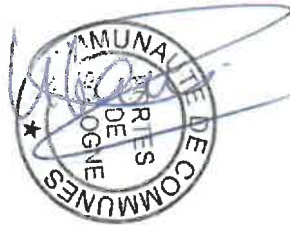
S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DETERMINE la composition du bureau communautaire à 6 vice-présidents et 1 conseiller communautaire délégué

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-12

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENault, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLED0

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la 1ère vice-présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste tel qu'il existe pour l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus, au motif que les conseillers communautaires ne sont pas issus d'un scrutin de liste unique organisé à l'échelle de la communauté, ce qui ne permet pas d'exiger la constitution de listes paritaires pour cette élection.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition du bureau communautaire

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, successivement au scrutin uninominal,



Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

NOM	VOIX
BILLIOT Gilles	23

A été élu à la 1^{ère} Vice-Présidence de la CCPS : M. Gilles BILLIOT

La Présidente
Katia BAILLY



La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-13

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENault, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la 2ème vice-présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste tel qu'il existe pour l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus, au motif que les conseillers communautaires ne sont pas issus d'un scrutin de liste unique organisé à l'échelle de la communauté, ce qui ne permet pas d'exiger la constitution de listes paritaires pour cette élection.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition du bureau communautaire

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, successivement au scrutin uninominal,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-226_03_13-DE

S²LO

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
DE BLOIS Bruno	28

A été élu à la 2^{ème} vice-présidence de la CCPS : M. Bruno DE BLOIS

La Présidente

Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-14

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUULT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménéstreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la 3ème vice-présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste tel qu'il existe pour l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus, au motif que les conseillers communautaires ne sont pas issus d'un scrutin de liste unique organisé à l'échelle de la communauté, ce qui ne permet pas d'exiger la constitution de listes paritaires pour cette élection.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition du bureau communautaire

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, successivement au scrutin uninominal,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-2026_03_14-DE

S²LOW

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 14

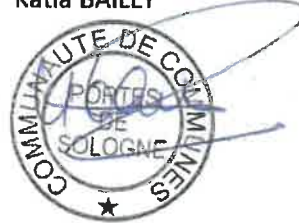
A obtenu :

NOM	VOIX
Stéphanie CHARRON	28

A été élue à la 3^{ème} vice-présidence de la CCPS : Mme Stéphanie CHARRON

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-15

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUULT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménéstreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDON

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la 4ème vice-présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste tel qu'il existe pour l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus, au motif que les conseillers communautaires ne sont pas issus d'un scrutin de liste unique organisé à l'échelle de la communauté, ce qui ne permet pas d'exiger la constitution de listes paritaires pour cette élection.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition du bureau communautaire

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, successivement au scrutin uninominal,

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 13

A obtenu : 13

NOM	VOIX
NASSIET Rodolphe	26

A été élu à la 4^{ème} vice-présidence de la CCPS : M. Rodolphe NASSIET

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-16

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la 5ème vice-présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste tel qu'il existe pour l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus, au motif que les conseillers communautaires ne sont pas issus d'un scrutin de liste unique organisé à l'échelle de la communauté, ce qui ne permet pas d'exiger la constitution de listes paritaires pour cette élection.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition du bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-2026_03_16-DE

S'LO

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, successivement au scrutin uninominal

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

NOM	VOIX
DE RUYVER Béatrice	27

A été élue à la 5^{ème} vice-présidence de la CCPS : Mme Béatrice DE RUYVER

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



2026-03-17

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENault, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménéstreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETARE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Election à la 6ème vice-présidence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste tel qu'il existe pour l'élection des adjoints dans les communes de 1 000 habitants et plus, au motif que les conseillers communautaires ne sont pas issus d'un scrutin de liste unique organisé à l'échelle de la communauté, ce qui ne permet pas d'exiger la constitution de listes paritaires pour cette élection.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition du bureau communautaire

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, successivement au scrutin uninominal,

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 13

A obtenu :

NOM	VOIX
GRUGIER Olivier	26

A été élu à la 6^{ème} vice-présidence de la CCPS : M. Olivier GRUGIER

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-18

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUULT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Désignation des représentants auprès du SMICTOM de Sologne

Conformément aux statuts du SMICTOM de Sologne, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SMICTOM de Sologne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Cris PAJON),

DESIGNE

7 représentants titulaires : Katia BAILLY (La Ferté St-Aubin), Nicolas LE-GUILLARD (Marcilly-en-Villette), Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette), Frédéric DELIGNY (Sennely), Jean-Yves LABLEE (Ligny-le-Ribault), Rodolphe NASSIET (Ardon), Christian RON (Jouy-le-Potier)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-2026_03_18-DE



7 suppléants : Emmanuel FOURNIER (La Ferté St-Aubin), Maximilien (Marcilly-en-Villette), Béatrice DE RUYVER (Ménestreau-en-Villette), Raphaël CHABIN (Sennely), Angélique JOUIN (Ligny-le-Ribault), Xavier GADENNE (Ardon), Christelle RICHARD (Jouy-le-Potier)

**La Présidente
Katia BAILLY**

**La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Charron', written in a cursive style.



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-19

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENault, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménéstreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Désignation des représentants auprès du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Conformément aux statuts du SEBB, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du SEBB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE

5 représentants titulaires : Katia BAILLY(La Ferté St-Aubin), Maxime ROUSSEL (Marcilly-en-Villette), Fabrice WEBER(Ménéstreau-en-Villette), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Bruno DE BLOIS (Sennely)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 045-200005932-20260423-2026_03_19-DE

S²LO

5 suppléants : Stéphanie HARS (La Ferté St-Aubin), Nicolas LE GUILLARD (Marcilly-en-Villette), Béatrice DE RUYVER (Ménestreau-en-Villette), Christian RON (Jouy-le-Potier), Séverine VILLEY (Senneley)

**La Présidente
Katia BAILLY**

**La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-20

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUULT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménéstreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : **AFFAIRES GENERALES/Désignation des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret (compétence GEMAPI)**

Conformément aux statuts du Syndicat du Bassin du Loiret, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 2 représentants titulaires : Jacques ROBERT(Marcilly-en-Villette), Maxime ROUSSEL (Marcilly-en-Villette)

1 suppléant : Stéphanie BAUDELIN(Marcilly-en-Villette)

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



La Présidente
Katia BAILLY



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-21

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENault, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLED0

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETARE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Désignation de représentants au Conseil d'exploitation « GEMAPI » de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL).

La CCTVL a décidé de créer, pour son budget GEMAPI, un budget annexe impliquant la constitution d'un Conseil d'Exploitation.

Ce conseil sera constitué de 9 membres (5 membres de la CCTVL, 1 membre de la CC Grand Chambord, 1 membre de la CC Portes de Sologne, 1 membre de CA Territoire Vendômois et 1 membre de la CC Beauce Val de Loire)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉSIGNE 1 représentant titulaire : Christian RON (Jouy-le-Potier)

1 suppléant au Conseil d'exploitation « GEMAPI » de la CCTVL : Brice GILLAIZEAU-TETARD(Ardon)

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-22

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENAUT, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménestreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Désignation des représentants auprès de la fourrière animale

Conformément aux statuts de la fourrière animale, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès de la fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE 4 représentants titulaires : Virgile BARRUET (Ardon), Séverine VILLEY (Sennely), Stéphane PIERRE (Jouy-le-Potier), Virginie VALLEE (Ménestreau-en-Villette)

2 suppléants : Carole LANDRY (Marcilly-en-Villette), Cendrine BOTHIER (Ardon)

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON



La Présidente
Katia BAILLY



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2026-03-23

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril
Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Sologne légalement convoqué le 17 avril 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Katia BAILLY, Présidente de la Communauté des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Rodolphe NASSIET, Mme Cendrine BOTHIER

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE, M. Stéphane PIERRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nathalie MARCHAND, M. Vincent CALVO, Mme Valérie ARCHENault, M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS, M. Fabien LEON, Mme Anna MAZIER, M. Jacques CAPITAINE, M. Cris PAJON, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Marie-Joëlle LOUBET

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : Mme Stéphanie CHARRON, Mme Carole LANDRY, M. Maxime ROUSSEL, M. Joachim SALVAN

Ménéstreau-en-Villette : Mme Béatrice DE RUYVER, Mme Virginie VALLEE, M. Fabrice WEBER

Sennely : M. Bruno DE BLOIS, M. Olivier ROBLEDO

POUVOIR : Mme Angélique JOUIN à M. Olivier GRUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie CHARRON

Objet : AFFAIRES GENERALES/Désignation des délégués au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, il convient que la Communauté de Communes des Portes de Sologne délibère nommer les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité Syndical, organe délibérant dudit PETR.

En vertu de l'article L. 5741-2 du CGCT, la répartition des sièges du comité syndical entre EPCI à fiscalité propre membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège. Il est précisé qu'aucun des EPCI à fiscalité propre membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Ce dernier est composé de la manière suivante :

EPCI	Elus titulaires	Elus suppléants
CC de la Forêt	11	11
CC des Loges	24	24
CC du Val de Sully	21	21
CC des Portes de Sologne	8	8

Il convient de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants : 2 délégués par commune de La Ferté Saint-Aubin qui en possède 4).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Cris PAJON)

DESIGNE huit délégués titulaires et huit délégués suppléants qui représenteront la CC des Portes de Sologne au Comité Syndical du PETR Foret d'Orléans Loire Sologne. En voici la liste :

COMMUNES	DELEGUES
ARDON	Titulaire : Morgane HUSSON Suppléant : Rodolphe NASSIET
JOUY LE POTIER	Titulaire : Christian RON Suppléant : Stéphane PIERRE
LA FERTE SAINT AUBIN	Titulaires : Katia BAILLY, Fabien LEON Suppléants : Valérie ARCHENault, Stéphanie HARS
LIGNY LE RIBAUT	Titulaire : Olivier GRUGIER Suppléant : Angélique JOUIN
MARCILLY EN VILLETTE	Titulaire : Joachim SALVAN Suppléant : Lionel DUPLAIX
MENESTREAU EN VILLETTE	Titulaire : Béatrice DE RUYVER Suppléant : Virginie VALLEE
SENNELY	Titulaire : Bruno DE BLOIS Suppléant : Olivier ROBLEDO

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

La Présidente
Katia BAILLY

La Secrétaire,
Stéphanie CHARRON